

Ville de Luxembourg
Section- HoA- de Hollerich
rue de la Déportation / Leemerwee

**Modification
du plan d'aménagement particulier
"Sauerwiss"**

partie écrite

**appartient à l'approbation provisoire
du conseil communal
du 23 mai 2011
référence n° 82a/1988/10**



**appartient à l'approbation définitive
du conseil communal
du 18 juillet 2011
référence n° 82a/1988/10**

Référence:

Le présent document appartient
à ma décision de ce jour.

Luxembourg, le 24 avril 2012

Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

19/05/2011

Modification du plan d'aménagement particulier "Sauerwiss"

partie écrite

article 1^{er}

Pour la réalisation d'une « maison d'hébergement à caractère social » sur les parcelles enclavées, portant les numéros cadastraux 533/7858, 535/7860, 538/7856, 540/7830 et 543/7831, les dispositions retenues dans la partie écrite du plan d'aménagement général pour les immeubles compris dans une zone d'habitation H 3 sont d'application notamment en ce qui concerne la forme et dimensions des parcelles et la hauteur des constructions.

article 2

L'immeuble doit respecter l'implantation indiquée dans la partie graphique (plan PAP-5C).

article 3

L'immeuble doit respecter les reculs sur les limites indiqués dans la partie graphique (plan PAP-5C).

article 4

Les prescriptions du règlement sur les bâtisses sont à respecter.